

Image not found or type unknown



Succession de mon mari lors d'une séparation de fait

Par **MARDACHR**, le **16/01/2009** à **16:46**

Mon mari est décédé, nous étions séparés de fait, comme nous étions toujours mariés, il m'appartient de payer toutes ses dettes. Pro BTP rechigne à me payer le capital décès pour lequel il m'avait désignée sous prétexte que nous étions séparés et me demande un certificat d'hérédité, alors que dois tout régler par mes propres moyens (obsèques, loyers en retard, EDF GDF, EAU, téléphone, dépassements d'honoraires chirurgicaux etc...) est-ce normal ? Merci de m'aider et de me répondre car je ne vois pas le bout du tunnel.